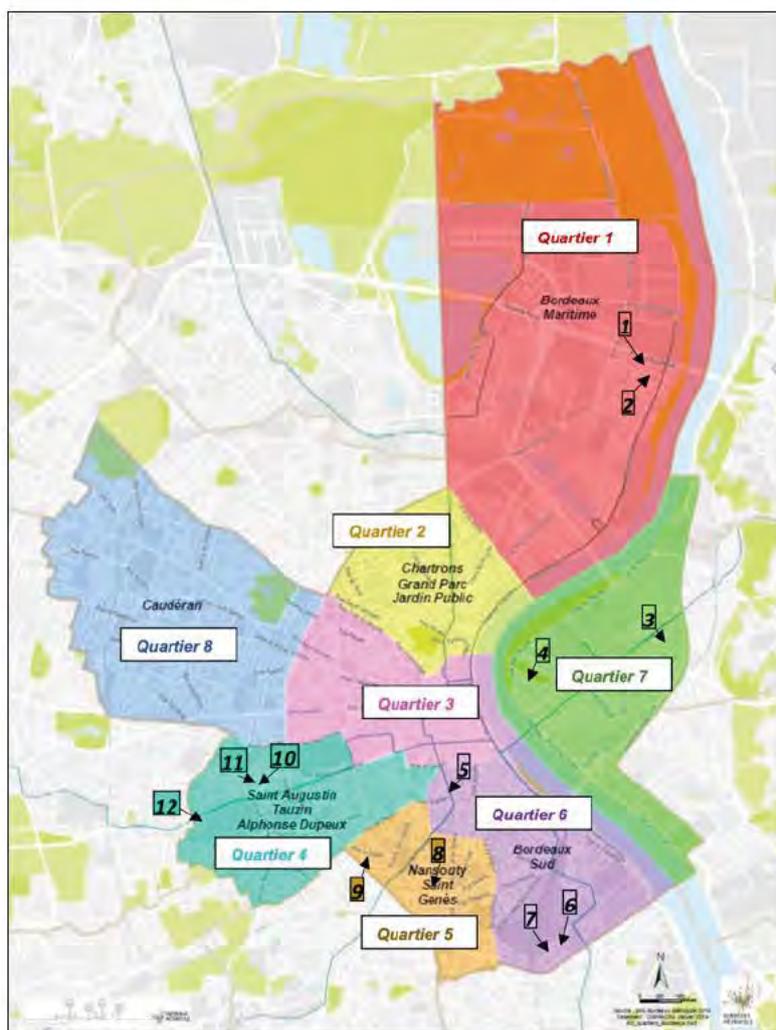


## ENQUETE PUBLIQUE

Du mardi 26 septembre 2023 au mercredi 11 octobre 2023

Portant sur :

La modification et l'abrogation de plans d'alignement – campagne 2023



## RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

# RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

*Pages 1 à 21*

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
1.1	Objet de l'enquête .....	3
1.2	Cadre juridique et réglementaire .....	3
1.3	Responsable du projet.....	3
1.4	Description du projet.....	4
1.4.1	Généralités .....	4
1.4.2	Localisation du projet.....	4
1.4.3	Plans d'alignement .....	5
1.5	Composition du dossier .....	10
<b>2</b>	<b>ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....</b>	<b>11</b>
2.1	Désignation du commissaire enquêteur.....	11
2.2	Arrêté d'ouverture d'enquête .....	11
2.3	Réunions préparatoires avec le pétitionnaire .....	11
2.4	Information du public .....	11
2.5	Information des riverains.....	15
2.6	Accueil du public.....	17
2.7	Climat de l'enquête et participation du public .....	17
2.8	Clôture de l'enquête .....	18
<b>3</b>	<b>ANALYSE DES OBSERVATIONS.....</b>	<b>18</b>

# CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

*Pages 22 à 25*

## ANNEXES

*Pages 26 à 34*

# 1 GENERALITES

## 1.1 Objet de l'enquête

L'enquête publique qui a eu lieu du mardi 26 septembre 2023 au jeudi 11 octobre 2023 inclus visait à assurer l'information et la participation du public et recueillir, sur la base de pièces techniques, ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions sur :

- La modification et l'abrogation de plans d'alignement « campagne 2023 » sur le territoire de la commune de Bordeaux.

La présente enquête a pour objet la mise à jour de plusieurs plans d'alignement sur le territoire de la commune de Bordeaux, afin de les mettre en cohérence avec les orientations d'aménagement portées par la Collectivité ou ses partenaires.

Les observations et propositions recueillies au cours de cette enquête publique sont destinées à élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision.

## 1.2 Cadre juridique et réglementaire

L'enquête publique a été réalisée dans les conditions et formes prévues par les textes suivants :

- Le **Code de la voirie routière**, notamment les articles L.112-1, R141-4 et suivants ;
- Le **Code général des collectivités territoriales**, notamment les articles L.5217-2, L.5211-10 ;
- Le **Code des relations entre le public et l'administration**, articles L.134-1 et L.134-2, et articles R.134-3 et suivants ;
- La **Délibération n° 2023 – 2 du 27 janvier 2023** du conseil métropolitain décidant de procéder à l'élaboration, la modification et l'abrogation des plans d'alignement ;
- L'**Arrêté n° 23METPP00835 du 16 août 2023** de Bordeaux Métropole, prescrivant l'enquête publique, et désignant le commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole modifiera ou abrogera, par arrêté, les Plans d'alignement concernés.

Une mise à jour du plan local d'urbanisme, afin d'y intégrer en annexe de type servitude d'utilité publique (dites « servitudes EL7 ») les plans d'alignement avec les modifications apportées, sera sollicitée à l'issue de cette procédure.

## 1.3 Responsable du projet

Le pétitionnaire et responsable du projet est Bordeaux Métropole, représenté par Madame Bercis-Gauguin Responsable du service foncier, et Monsieur Gailh Chargé d'opération foncière et domaniale, du Pôle territorial de Bordeaux.

## **1.4 Description du projet**

### **1.4.1 Généralités**

Un plan d'alignement, dont le régime juridique est prévu aux articles L112-2 et suivants du Code de la voirie routière, a vocation à délimiter l'emprise du domaine public routier au droit des propriétés riveraines.

Cette emprise peut, selon les cas :

- Corresponde à l'emprise actuelle de la voie publique. Dans ce cas, on dit que les propriétés riveraines « conservent leur alignement » ;
- Corresponde à une emprise plus réduite que la voie publique existante, en cas d'intention de la Collectivité de rétrécir la chaussée ; on parle alors en doctrine de « servitude d'avancement », permettant le déclassement de l'emprise et sa cession éventuelle au riverain ;
- Corresponde à une emprise plus large que la voie publique existante, afin de répondre à une intention d'élargissement de la voie de la part de la Collectivité publique compétente. Les propriétés riveraines sont alors frappées d'une servitude d'alignement, qui interdit à leur propriétaire de réaliser des travaux confortatifs sur les bâtis existants, ou d'obtenir une autorisation de construire sur la partie concernée par la servitude. La Collectivité compétente en matière de voirie (soit Bordeaux Métropole) se voit attribuer la propriété des biens non bâtis frappés d'alignement en application d'un plan d'alignement approuvé, dans les conditions prévues par le Code de la Voirie routière (articles L112-2 et R112-2).

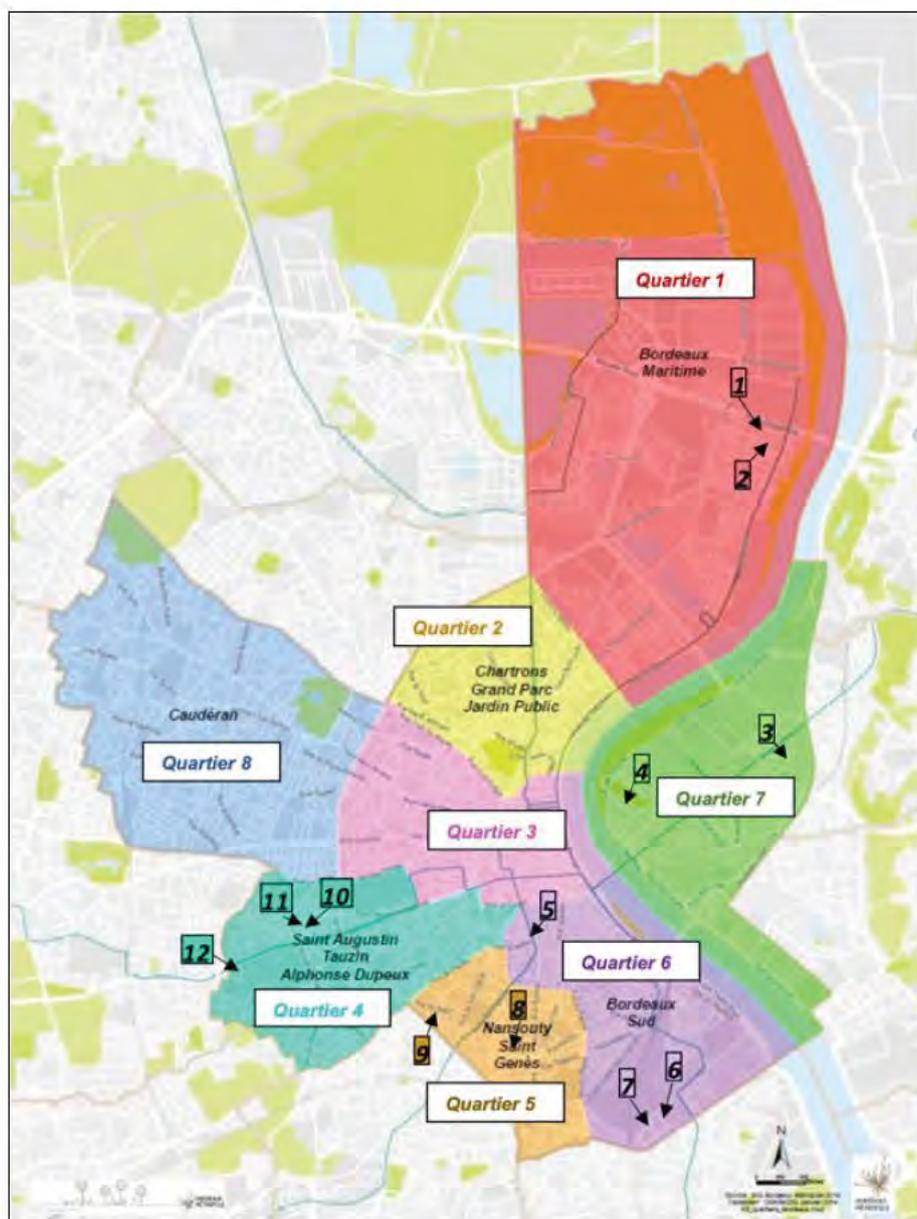
Certains des plans d'alignement existant sur la commune de Bordeaux ont été institués voici plusieurs dizaines d'années. Une partie d'entre eux, qui prévoyaient des élargissements de voie, ne correspondent plus aux orientations actuelles de la Métropole et de ses partenaires en matière de voirie et, plus largement, d'aménagement urbain.

Il est ainsi proposé de mettre à jour certains des plans d'alignement institués sur la commune de Bordeaux afin, pour l'essentiel, de réduire leur emprise et de les adapter aux besoins.

### **1.4.2 Localisation du projet**

Le projet concerne seulement 5 des 8 quartiers de la commune de Bordeaux, et les rues ou impasses concernées par la mise à jour des plans d'alignement sont au nombre de 12 :

- Quartier 1 : Bordeaux Maritime – Rue Etienne Duperat / Rue Mestre Verdié ;
- Quartier 7 : Bastide – Rue Baudry Lacantinerie / Rue Nuygens ;
- Quartier 6 : Bordeaux Sud – Impasse Moulinié / Rue Léon Jouhaux / Rue Brascassat ;
- Quartier 5 : Nansouty – Rue Pierre Curie / Rue de Ségur ;
- Quartier 4 : Saint Augustin – Rue Jean-Pierre-Marie Bouron / Rue Georges Juzan / Rue Catherine et William Booth.



Plan de situation du projet

### 1.4.3 Plans d'alignement

#### Quartier 1 – Bordeaux Maritime

##### Rue Etienne Duperat (1)

Le plan d'alignement a été modifié le 7 mars 2005. Des travaux de requalification de cette rue ont été réalisés en mai 2019. Il est ainsi proposé de rectifier le tracé de ce plan d'alignement sur plusieurs points :

- Mise en cohérence du tracé du plan d'alignement par rapport à la voie publique actuelle nouvellement rénovée. Il est proposé de placer l'alignement sur l'emprise de la voie existante, en levant les servitudes d'alignement pesant sur les propriétés privées ou parapubliques.

- Le plan d'alignement de la rue Duperat prévoyait des pans coupés pour permettre une meilleure visibilité au débouché de la rue Duperat sur le chemin Lafitte – entre les n°36 et 40 du chemin Lafitte. Cependant, la visibilité étant déjà correcte en l'état actuel. Il est donc proposé de supprimer ces pans coupés et par conséquent de lever les servitudes d'alignement pesant sur les propriétés privées.
- Le plan d'alignement de la rue Etienne Duperat prévoyait un alignement droit au niveau de la limite cadastrale de la parcelle cadastrée n°063 SN 77. Cet alignement créé une minuscule servitude d'avancement de quelques cm<sup>2</sup> pour la propriété bâtie, ne présentant aucun intérêt pour le propriétaire riverain. Il est proposé de placer l'alignement au niveau des limites cadastrales de la parcelle.

### **Rue Mestre Verdié (2)**

Le plan d'alignement de la rue Mestre Verdié a été modifié le 7 mars 2005. Les modifications proposées sont les suivantes :

- Mettre en en cohérence le plan d'alignement avec les aménagements réalisés et futurs sur la rue Meste Verdié.
- Supprimer l'alignement placé sur une clôture en bardage bois de la propriété située au n° 29, au vu des aménagements existants suffisant pour assurer la circulation des usagers. Cette modification créera une servitude d'avancement au bénéfice du propriétaire. Une régularisation devra être prévue.

### **Quartier 7 – Bastide**

#### **Rue Baudry Lacantinerie (3)**

Le plan d'alignement a été approuvé le 4 juin 1953, dans la perspective d'une voie rectiligne avec une emprise de 10 mètres. Par conséquent, un certain nombre de propriétés côté pair de la voie sur le tronçon entre la rue du Cypressat et la rue Roturier, qui se situent en avancée, sont frappées par une servitude d'alignement.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- Mise en cohérence avec les aménagements réalisés au croisement avec la rue Roturier avec les limites de propriété privée.
- Rétablir les limites du plan d'alignement au niveau de la voie existante entre les n° 80 et 88 et du 92 au 112 de la rue Baudry Lacantinerie, de manière à lever les servitudes pesant sur les propriétés bâties.
- Conserver le plan d'alignement actuel au niveau du n° 70 de la rue, dans la mesure où, seule en avancée sur le linéaire, elle constitue un redent faisant obstacle à la continuité des circulations sur le domaine public. En outre, l'alignement concerne une partie non bâtie de cette propriété.

## **Rue Nuyens (4)**

Le Plan d'alignement de la rue Nuyens, est très ancien puisqu'il a été approuvé le 2 juillet 1908. Prévoyant une emprise de voie d'une largeur de 8 mètres sur tout le linéaire depuis le Quai de Queyries jusqu'à la rue Léonce Motelay, il est incohérent avec l'emprise existante de la voie, côté impair. A l'inverse, côté pair, une partie des propriétés riveraines (appartenant pour l'essentiel à la Métropole et sous transfert de gestion à la Ville de Bordeaux pour la place des Droits de l'Enfant) est à ce jour frappée par le plan d'alignement sans qu'il y ait d'intention d'élargissement.

Il est donc proposé :

- De rétablir le plan d'alignement sur les limites et l'axe actuels de la voie.
- Par ailleurs, le second tronçon de la rue Nuyens, entre la rue Léonce Motelay et les allées Serr, ne fait à ce jour l'objet d'aucun plan d'alignement. Par parallélisme, il est proposé de prolonger le plan d'alignement sur l'ensemble de la rue Nuyens, suivant l'emprise actuelle de la voie. Ce prolongement n'amènera aucun changement pour les propriétaires riverains.

## **Quartier 6 – Bordeaux Sud**

### **Impasse moulinié (5)**

Le plan d'alignement de cette étroite voie en impasse a été approuvé le 03 décembre 1924. Cette voie, qui ne dessert que les riverains, ne présente pas d'intérêt pour la circulation publique.

En outre, de nombreux problèmes d'insécurité et d'insalubrités, liés à des usages illicites de l'impasse par certains usagers de la voie publique, ont conduit les riverains à interpeler les collectivités et à souhaiter installer un portail afin de réserver l'accès de l'impasse aux habitants.

Il est proposé d'abroger le plan d'alignement, afin de laisser envisageable, dans une temporalité plus lointaine, l'éventualité d'une cession de l'impasse aux riverains, ce qui autoriserait également la mise en place d'un contrôle d'accès de manière pérenne et régulière.

### **Rue Léon Jouhaux (6)**

Le plan d'alignement a été approuvé le 22 novembre 1960, ayant fait l'objet d'aménagements importants (avec notamment le passage d'une ligne de tramway), il est proposé d'élargir le plan d'alignement afin de le mettre en cohérence avec la réalité des aménagements publics et de l'emplacement réservé de voirie T1707 (« élargissement de la rue Léon Jouhaux pour implantation du tramway ») qui a été réalisé et a donc vocation à être supprimé, ne touchant plus de propriété privée.

Le plan d'alignement projeté ne frapperait pas de propriétés privées riveraines, à l'exception, très légèrement, de la parcelle 063BY322 (angle de la rue du Professeur Devaux). Il est en effet

proposé d'élargir l'emprise du plan d'alignement en cohérence avec les aménagements de voirie existants (bordure en place).

### **Rue Brascassat (7)**

Il est proposé de mettre en adéquation le plan d'alignement approuvé le 29 juillet 1944 avec les aménagements actuels, mais également en anticipation d'aménagements futurs à réaliser sous pilotage de l'EPA Bordeaux Euatlantique dans le cadre de la zone d'aménagement concerté Saint Jean Belcier. Ainsi il est proposé :

- Au nord-ouest de la voirie, sur le côté impair, placer la limite du plan d'alignement sur un aménagement structurant de type mur le long du ruisseau d'Ars.
- Dans la continuité sud, toujours côté impair, il est proposé de placer les limites du plan d'alignement en conformité avec les aménagements actuels. Une servitude d'alignement toucherait une parcelle appartenant à la SNCF, les autres parcelles impactées étant déjà des propriétés de Bordeaux Métropole.
- Côté impair, entre les 1 et 17, il est proposé de rétablir le plan d'alignement aux limites actuelles de la voie, levant ainsi toutes les servitudes d'alignement pesant sur les propriétés privées. Par exception, il est proposé de maintenir, en l'adaptant, la servitude d'alignement pesant sur la parcelle BY 160 faisant l'angle avec la rue Brulatour, supportant un transformateur électrique constituant un redent sur le domaine public, qui occasionne un danger pour la circulation des piétons.
- Au nord-est de la voirie, sur le côté pair, une demande de permis de construire est en cours d'étude devant la résidence Clairsienne, pour un projet qui a fait l'objet début 2023 d'une convention multipartite entre le propriétaire Clairsienne, l'EPA Bordeaux Euratlantique, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, approuvée par Bordeaux Métropole par délibération n°2023-18 du 27 janvier 2023. Il est ainsi proposé de tenir compte du futur projet approuvé par les partenaires, en réduisant le plan d'alignement au niveau des parcelles, créant ainsi une servitude d'avancement, cohérente avec le projet de renouvellement urbain du secteur Brascassat/le Treuil.
- Vers le sud, devant les n°10 et 10 bis, il est proposé de supprimer la petite servitude d'avancement existant devant les propriétés cadastrées 063 BY 122 et 123, au vu de l'espace étroit du trottoir et de la présence d'un poteau électrique. Le plan d'alignement serait positionné au niveau des limites actuelles de la voirie. En revanche, il est proposé, au regard des dimensions actuelles du trottoir, de supprimer le pan coupé frappant une portion bâtie de la parcelle BY123, à l'angle avec la Cité Brulatour, et ainsi de supprimer la servitude de reculement sur cette propriété.

## **Quartier 5 – Nansouty Saint Genès**

### **Rue Pierre Curie (8)**

Le plan d'alignement de la rue Pierre Curie a été approuvé le 2 mars 1956. Il frappe aujourd'hui assez significativement une propriété bâtie, à l'angle avec la rue Leydet. Or cette voie fonctionne correctement dans son emprise actuelle, sans qu'il y ait lieu de relever de risque pour la sécurité publique. Il est par conséquent proposé de lever la servitude d'alignement pesant sur cette propriété privée en calant l'emprise du plan d'alignement sur la voie existante.

L'alignement serait conservé au niveau de la parcelle EL 31 (22 bis rue Pierre Curie), mais des pourparlers sont d'ores et déjà engagés avec les propriétaires en vue d'une régularisation foncière.

Il est également proposé de poursuivre l'alignement jusqu'au bout de la rue Pierre Curie, au niveau du carrefour avec la rue Pauline Kergomard et la rue Dubourdiou, le plan s'interrompant aujourd'hui brutalement. L'alignement serait positionné sur la limite des façades ce qui n'aura pas d'incidence sur les propriétés riveraines.

### **Rue de Ségur (9)**

Deux plans d'alignement se juxtaposant existent sur cette rue. Ils ont tous deux été approuvés le 8 décembre 1923. Il est donc proposé d'en abroger un pour les réunir en un seul et même plan d'alignement. Ces formalités n'induisent en elles-mêmes aucune modification pour les propriétaires des parcelles riveraines.

Plusieurs modifications sont proposées pour cette rue :

- D'une part, côté pair de la rue, plusieurs propriétés privées, dont certaines bâties, sont en avancée par rapport au linéaire de la rue et sont actuellement frappées par le plan d'alignement. Or l'élargissement de la voie à ce niveau ne présente pas d'intérêt particulier pour la circulation publique. Il est donc proposé de déplacer le plan d'alignement au niveau de l'emprise actuelle de la voie, levant ainsi la servitude d'alignement sur ces propriétés privées.
- Il en est de même pour les n° 60 à 64 de la rue, actuellement frappés assez légèrement mais sur une frange bâtie, pour lesquelles il est proposé d'apposer la position de l'alignement sur l'emprise actuelle de la voie sans toucher les propriétés privées.
- Enfin, la parcelle au n° 98 rue étant dépourvue d'alignement sur un de ses pans de mur, il est proposé de continuer le plan d'alignement jusqu'à l'intersection avec la rue des Treuils, ce qui n'aura pas d'incidence sur la propriété privée, déjà bien alignée.

## **Quartier 4 – Saint Augustin**

### **Rue Georges Juzan**

Le plan d'alignement de cette rue, qui jouxte la rue Jean Pierre Marie Bouron évoquée ci-après et rejoint la place Amélie Raba Léon, date également du 6 mai 1952.

Il est proposé de mettre l'alignement en cohérence avec l'état actuel des aménagements de la place au niveau du débouché de la rue.

Il est également proposé de modifier la servitude d'alignement consistant en deux pans coupés frappant les immeubles bâtis à l'angle de la rue Jean-Pierre-Marie Bouron (côté impair) et de la rue Avelane (côté pair), levant ainsi les servitudes d'alignement pesant sur les propriétés privées situées aux n° 17 et 28.

## ***Rue Jean Pierre Marie Bouron***

Le plan d'alignement a été approuvé le 6 mai 1952. Il reflète l'état de la rue à cette époque, avant la réalisation du boulevard Georges Pompidou dans les années 90. Il est proposé les aménagements suivants :

- Il est donc proposé de supprimer la portion du plan d'alignement traversant l'actuel boulevard Georges Pompidou, en conformité avec l'état actuel de la voie, et de placer l'alignement sur le pan coupé au droit du n° 95 du boulevard Georges Pompidou. Cette modification n'a pas d'incidence sur les propriétés privées.
- Par ailleurs, il est proposé, à l'autre bout de la rue, de supprimer un pan coupé frappant l'immeuble bâti à l'angle de la rue Émile Gentil (côté pair), permettant de lever la servitude d'alignement pesant sur la parcelle située au 44 rue Emile Gentil.

## ***Rue Catherine et William Booth***

Le plan d'alignement de la rue Catherine et William Booth, approuvé le 21 mai 1938, n'est pas cohérent avec l'architecture actuelle de la voie dans sa portion sud. Le plan est en effet parfaitement rectiligne, alors que la voirie est en virage.

Il est donc proposé de réajuster l'alignement, tant sur le côté pair de la rue qu'aux deux débouchés de la voie, en conformité avec l'aménagement de voie existant.

### **1.5 Composition du dossier**

Six dossiers papier ont été mis à la disposition du public l'accueil dans les locaux des 5 mairies de quartier, et au siège de Cité Municipale rue Claude Bonnier, pendant toute la durée de l'enquête.

Chaque dossier comprend les pièces suivantes :

- L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique du Président de Bordeaux Métropole en date du 16 août 2023 ;
- Une notice explicative commune à l'ensemble de l'enquête ;
- Pour chacune des rues concernées :
  - Un plan de situation ;
  - Un plan parcellaire identifiant le plan d'alignement existant ;
  - Un plan parcellaire identifiant le plan d'alignement futur ;
  - La liste des propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet de modification ou d'abrogation du plan d'alignement. Il s'agit des seuls propriétaires concernés par les modifications envisagées.

Pour des raisons tenant à la protection des données à caractère personnel, ce document ne sera pas mis en ligne sur le dossier électronique sur le site internet <https://participation.bordeaux-metropole.fr>.

Les six dossiers sont accompagnés d'un registre à feuillets non mobiles. Ces registres ont été paraphé par mes soins.

## **2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **2.1 Désignation du commissaire enquêteur**

En qualité de commissaire enquêteur inscrit sur la liste en Préfecture de la Gironde pour l'année 2023, j'ai été contacté le 08 juin 2023 par Madame Bercis-Gauguin, responsable du service foncier au de Bordeaux Métropole qui me propose de réaliser une enquête publique destinée à la mise à jour des plans d'alignement – campagne 2023 sur la commune de Bordeaux.

Après échanges et demande d'information complémentaire, j'accepte de conduire cette enquête publique.

La confirmation de cette mission m'a été confirmée par l'arrêté n° 23METPP00835 du 16 août 2023 de Bordeaux Métropole.

### **2.2 Arrêté d'ouverture d'enquête**

Ce même arrêté a prescrit une enquête publique relative à la modification et l'abrogation de plans d'alignement « campagne 2023 » sur le territoire de la commune de Bordeaux. (annexe 1 au présent rapport).

### **2.3 Réunions préparatoires avec le pétitionnaire**

Le 22 juin 2023, j'ai rencontré dans les locaux de la Cité Municipale Mme Bercis-Gauguin et M. Gailh qui m'ont présenté le projet, ses enjeux et les différentes pièces constituant le dossier qui sera mis à l'enquête. J'ai pu prendre connaissance des premières pièces techniques qui étaient en cours de finalisation.

Lors de cette réunion les modalités de mise en œuvre de cette enquête ont été définies (parution dans la presse, affichage, nombre et lieux des permanences, etc.).

Une deuxième réunion a été organisée le 18 septembre 2023, lors de laquelle la complétude du dossier a été constaté. J'ai procédé à l'ouverture et au paraphe des six registres. Nous avons également convenu de reprendre ponctuellement le tracé de certains plans d'alignement qui ne nous semblait pas assez identifiable. Un dossier papier complet m'a été remis.

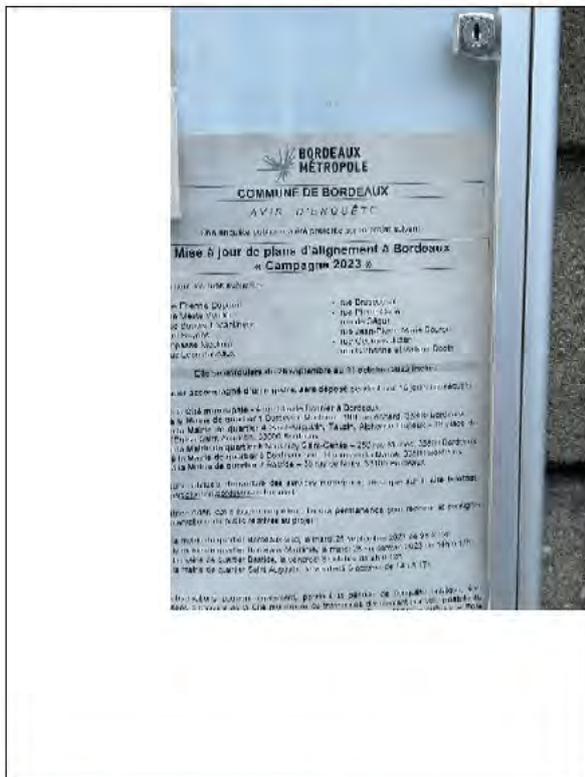
Pendant toute la durée de l'enquête, Mme BERCIS-GAUGAIN et M. GAILH ont fait preuve d'une grande disponibilité et ont apporté réponse à mes questionnements avec bienveillance.

### **2.4 Information du public**

L'avis d'ouverture d'enquête publique a fait l'objet d'une publication le 08 septembre 2023 dans le journal « Les Echos judiciaires girondins », et dans le journal « Sud-Ouest ».

Une seconde publication a eu lieu le 28 septembre 2023 dans le journal « Sud-Ouest », et le 29 septembre 2023 dans le journal « Les Echos judiciaires girondins ». Une copie de ces publications fait l'objet de l'annexe 2 du présent rapport.

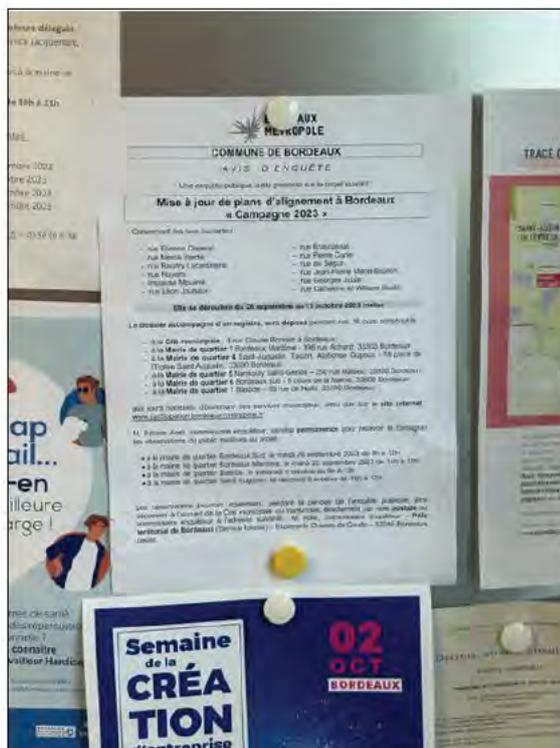
L'avis d'enquête publique a été affiché 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci sur les panneaux d'affichage de chaque mairie de quartier et de la Cité municipale.



Affichage mairie de quartier Bastide



Affichage mairie de quartier Saint Augustin



Affichage mairie de quartier Bordeaux sud

Bordeaux Métropole a procédé à une campagne d'affichage très élargie sur les lieux avec l'installation de panneaux très lisibles, comme en témoignent les photos prises sur place (voir ci-après) et constatée par le commissaire enquêteur lorsqu'il s'est rendu sur place.

La majorité des personnes venues se présenter aux permanences du commissaire enquêteur ont confirmé l'efficacité de ces affichages qui leur ont permis de connaître la tenue de l'enquête. Une copie de l'avis d'enquête publique fait l'objet de l'annexe 3 du présent rapport.



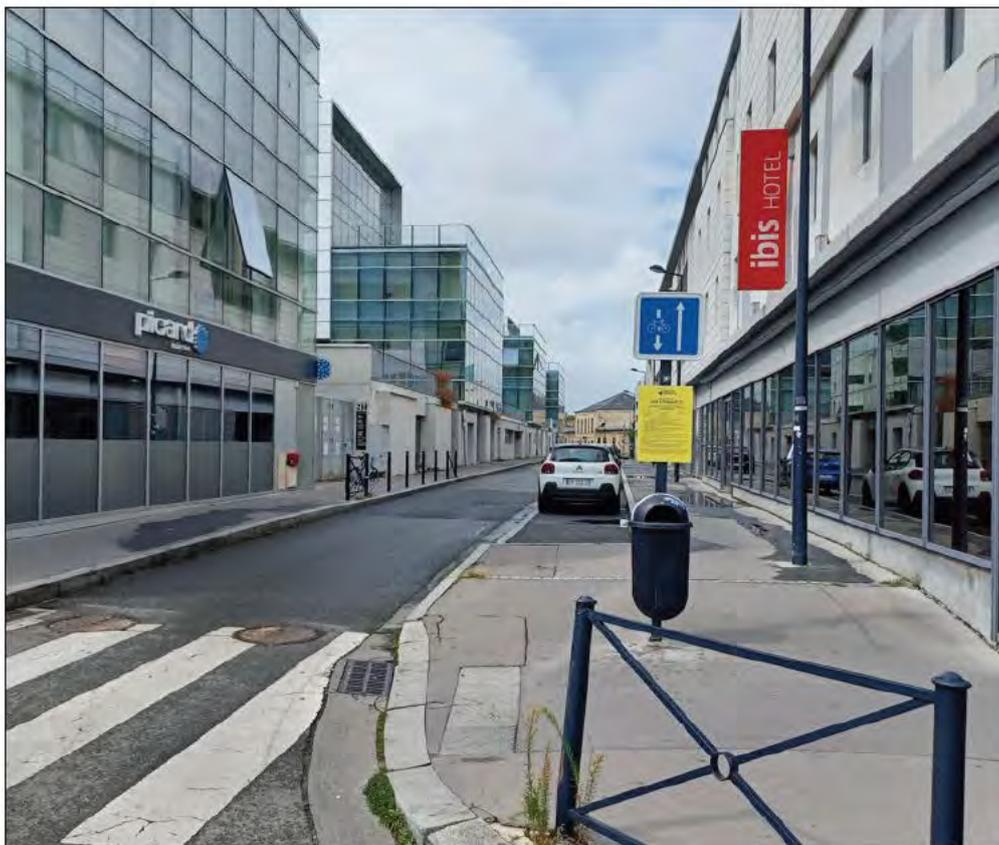
*Affichage rue Jean-Pierre Marie Bouron*



*Affichage rue Pierre Curie*



*Affichage rue Duperat*



*Affichage rue Nuyens*

Les pièces du dossier ont été consultables et téléchargeables sur un registre numérique à l'adresse suivante : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Le public qui ne pouvait se rendre dans les mairies de quartier ou à la Cité municipale ont pu déposer leur contribution.

The screenshot shows the participation portal interface. At the top, there is a purple header with the logo 'PARTICIPATION BORDEAUX MÉTROPOLE' and a 'Connectez vous' link. Below the header, the status is 'Etat de la participation : En cours' and the type is 'Type : Réglementée / Enquête publique'. The theme is 'Thématique : Déplacements'. The organizer is 'Porteur de la participation : Bordeaux Métropole' and the manager is 'Gestionnaire de la participation : Aude Bercis-Gaugain'. The commissioner is 'Commissaire enquêteur : M. Patrice Ader'. Associated public entities include 'Mairies de quartier Bordeaux Maritime; Saint Augustin / Tauzin / Alphonse Dupeux; Bordeaux Sud; Bastide'. Communes and quarters listed are 'Bordeaux (Bordeaux Maritime, Bordeaux sud, La Bastide, Nansouty - Saint-Genès, Saint-Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux)'. A photograph of the street 'LA RUE PIERRE CURIE À BORDEAUX' is shown. A 'Calendrier simplifié de la participation' lists key dates: 11/10/2023 (Clôture de l'enquête publique), 06/10/2023 (Permanence#4 du commissaire enquêteur), 06/10/2023 (Permanence#3 du commissaire enquêteur), 26/09/2023 (Ouverture de l'enquête publique), 26/09/2023 (Permanence#2 du commissaire enquêteur), and 26/09/2023 (Permanence#1 du commissaire enquêteur). A yellow box highlights 'Éléments clés': 12 RUES concernées, 1 PLAN D'ALIGNEMENT à abroger, and 11 PLANS D'ALIGNEMENT à modifier. A dark box shows 'Avancée de la participation en ligne' with 0 avis and 0 réactions.

Enfin, les contributions pouvaient être également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole – M. Patrice Ader, commissaire enquêteur – Pôle territorial de Bordeaux - service foncier – Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

#### Commentaire du commissaire enquêteur :

**J'estime que l'information du public concernant l'enquête publique, a été bien conduite, largement diffusée à l'aide de plusieurs modes de communication, conformément aux textes en vigueur, et qu'elle a permis au public et à tous les acteurs de pouvoir prendre connaissance du dossier et de s'exprimer largement.**

## 2.5 Information des riverains

Conformément à l'article 141-7 du Code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé à chaque propriétaire riverain une lettre recommandée avec accusé de réception, datée du 05 septembre 2023, pour les informer de la tenue d'une enquête publique relative au projet qui les concernait.

Sur les 94 courriers envoyés, 5 ont fait l'objet d'un nouvel envoi suite à une erreur d'adresse ou de nom et 7 n'ont jamais été réclamés. Le détail des envois et des accusés de réception sont rassemblés dans les tableaux ci-après :

voie	parcelle-s	nom	adresse 1	CP	envoi	AR	remarques	nouveaucourrier	AR
rue Nuyens	AV 79		10 rue d'Anjou	79008	05/09/2023		Erreur d'adr	Gismo 33875 Bordeaux Coface	19/09/2023
rue Nuyens	AV 84		61, 64 quais de Paludate, Bâtiment Cpu	33800	05/09/2023	06/09/2023			
rue Nuyens	AV 80		75-77 allée Jean Giono	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Nuyens	AY 392, 337, 329, 334, 332, 341, 339, 347, 355, 343, 357, 359, 361, 353, 349, 352, 289, 285, 287, 327, 365		74 avenue de la Libération Charles de C	33110	05/09/2023	06/09/2023			
rue Nuyens	AY 247, 294		Hôtel de Ville place Pey Berland	33000	05/09/2023	12/09/2023			
rue William et Catherine Booth	IH 248, IK 118-121-72		12 rue Dubernet	33400	05/09/2023	08/09/2023			
rue William et Catherine Booth	IK 72		1 pl Amélie Raba Leran	33000	05/09/2023	12/09/2023			
rue Pierre Curie	EK 308, EL 41		33 rue de la Mouline	33440	05/09/2023	11/09/2023			
rue Pierre Curie	EL 30		53 rue Leydit	33800	05/09/2023	06/09/2023			
rue Pierre Curie	EL 30		53 rue Leydit	33800	05/09/2023	06/09/2023			
rue Georges Juzan	IN 118		5 rue Marceau	33400	05/09/2023	11/09/2023			
rue Georges Juzan	IN 111		28 rue Georges Juzan	33000	05/09/2023	07/09/2023			
rue Georges Juzan	IN 111		28 rue Georges Juzan	33000	05/09/2023	07/09/2023			
rue de Ségur	EA 109		92 rue de Ségur	33000	05/09/2023	08/09/2023			
rue de Ségur	EA 110		705 av Roger Salengro	92370	05/09/2023	13/09/2023			
rue de Ségur	EA 110		5 che de Buffetison	11250	05/09/2023	08/09/2023			
rue de Ségur	EA 110		8 rue Raspal	17300	05/09/2023	12/09/2023			
rue de Ségur	EA 111		80 rue de Ségur	33000	05/09/2023	06/09/2023			
rue de Ségur	EA 113		222 route de Cap Ferrat	33950	05/09/2023	25/09/2023			
rue de Ségur	EA 113		89 rue Judaïque	33000	05/09/2023	26/09/2023	Erreur Nom		28/09/2023
rue de Ségur	EA 113		34 avenue Louis Barthou	33200	05/09/2023	06/09/2023			
rue de Ségur	EA 113		4 allée du Cds Simeon	12530	05/09/2023	15/09/2023			
rue de Ségur	EA 107		98 rue de Ségur	33000	05/09/2023	09/09/2023			
rue de Ségur	EA 112		86 rue de Ségur	33000	05/09/2023	13/09/2023			
rue de Ségur	EU 10		84-86 boulevard du Maréchal Lescier	33064	05/09/2023	06/09/2023			
rue de Ségur	EU 78		60 rue de Ségur	33000	05/09/2023	12/09/2023			
rue de Ségur	EU 78		62 rue de Ségur	33000	05/09/2023	28/09/2023			
rue de Ségur	EU 78		66 rue de Ségur	33000	05/09/2023	07/09/2023			
rue de Ségur	EU 77		64 rue de Ségur	33000	05/09/2023	06/09/2023	Erreur Nom		29/09/2023
rue de Ségur	EA 108		96 rue de Ségur	33000	05/09/2023	15/09/2023			

voie	parcelle-s	nom	adresse 1	CP	envoi	AR	remarques	nouveaucourrier	AR
rue Léon Jouhaux	BY365		2 rue Charles Lamoureux	33000	05/09/2023		Erreur d'adr		28/09/2023
rue Léon Jouhaux	BY365		42 cours Alsace et Lorraine	33000	05/09/2023	07/09/2023			
rue Léon Jouhaux	BY77		3 clos Larquay	33370	05/09/2023	14/09/2023			
rue Léon Jouhaux	BY411, 408, 409		40 rue d'Armagnac	33800	05/09/2023	06/09/2023			
rue Léon Jouhaux	BY404		1 cours Georges Clemenceau	33000	05/09/2023	06/09/2023			
rue Léon Jouhaux	BY322		1 avenue André Reinson	33300	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK99		91 rue Sao Joao		05/09/2023		Impossible à vérifier s'il a été reçu		
rue Baudry Lacantinerie	AK98		98 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	08/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK93		106 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	08/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK92		108 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	07/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK92		70 rue du Pat Carrot	33260	05/09/2023	07/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK94		978 rue de la Chaise	33920	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK96		26 rue Lamartine	33150	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK95		102B rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023		Retour expéditeur		
rue Baudry Lacantinerie	AK123		24 rue Pelleport	33800	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK104		Agf 26 - 8 rue Jacques Rivière	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK103		88 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK102		90 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	07/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK97		100 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	07/07/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK90		112 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK108		70 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK100		94 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	07/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK100		App 105 6 rue du Diamant Elie	31120	05/09/2023		retour exp pli avisé non réclamé		
rue Baudry Lacantinerie	AK100		31 che du Calvaire	33860	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK63		99 rue Reintette	33100	05/09/2023	21/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK91		17 banlieue	33710	05/09/2023	09/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK91		Appl 1323	33150	05/09/2023	30/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK91		10 rue René Descartes	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	ALB4		4 rue Claude Bonner	33000	05/09/2023	06/09/2023			

voie	parcelle-s	nom	adresse 1	CP	envoi	AR	remarques	nouveaucourrier	AR
rue Léon Jéhu	BY365		2 rue Charles Lamoureux	33000	05/09/2023		Erreur d'adresse		28/09/2023
rue Léon Jéhu	BY365		2 cours Alsace et Lorraine	33000	05/09/2023	07/09/2023			
rue Léon Jéhu	BY77		10 clos Larquay	33370	05/09/2023	14/09/2023			
rue Léon Jéhu	BY411, 406, 409		10 rue d'Armagnac	33800	05/09/2023	06/09/2023			
rue Léon Jéhu	BY404		10 cours Georges Clemenceau	33000	05/09/2023	06/09/2023			
rue Léon Jéhu	BY322		10 avenue André Reinson	33000	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK99		11 rue Sao João		05/09/2023		Impossible à vérifier s'il a été reçu		
rue Baudry Lacantinerie	AK96		19 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK93		106 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	08/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK92		108 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	07/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK92		10 rue du Pt. Carrot	33260	05/09/2023	07/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK94		107 rue de la Chaise	33820	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK96		106 rue Lamartine	33150	05/09/2023	08/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK95		102B rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023		Retour expéditeur		
rue Baudry Lacantinerie	AK123		104 rue Pelleport	33800	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK104		104 rue 26 - 8 rue Jacques Riviere	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK103		108 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK102		110 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	07/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK97		110 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	07/07/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK90		112 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK106		110 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK100		114 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	07/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK100		App 105 115 rue du Diamant Bleu	31120	05/09/2023		retour exp pli avisé non réclamé		
rue Baudry Lacantinerie	AK100		111 rue du Calvaire	33360	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK93		119 rue Reinette	33100	05/09/2023	21/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK91		117 rue de la Résistance	33710	05/09/2023	09/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK91		App 1323 110 rue René Descartes	33150	05/09/2023	30/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AK91		110 rue Baudry Lacantinerie	33100	05/09/2023	06/09/2023			
rue Baudry Lacantinerie	AL84		110 rue Claude Bonner	33000	05/09/2023	06/09/2023			

voie	parcelle-s	nom	adresse 1	CP	envoi	AR	remarques	nouveaucourrier	AR
impasse Moulinié	DT107		108 rue de Moulinié	33000	05/09/2023	06/09/2023			
impasse Moulinié	DT106		107 bd les Cocotiers	97434	05/09/2023	21/09/2023			
impasse Moulinié	DT106		106 rue Moulinié	33000	05/09/2023	06/09/2023			
impasse Moulinié	DT108		107 av Martyrs de la Résistance	33127	05/09/2023		Retour expéditeur		
impasse Moulinié	DT105		106 rue de la Querquille	31950	05/09/2023	08/09/2023			
impasse Moulinié	DT104		105 rue Montgolfier	33700	05/09/2023	06/09/2023			

## 2.6 Accueil du public

Afin d'accueillir le public, 4 permanences ont été tenues par mes soins dans les locaux et aux dates suivantes :

- Le mardi 26 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de quartier Bordeaux Sud ;
- Le mardi 26 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de quartier Bordeaux Maritime ;
- Le vendredi 06 octobre 2023 de 09h00 à 12h00 à la mairie de quartier Bastide ;
- Le vendredi 06 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de quartier Saint Augustin.

## 2.7 Climat de l'enquête et participation du public

Malgré une importante information du public, la participation du public a été modérée. Aucun incident n'a perturbé la bonne tenue des permanences.

- 14 observations ont été portés sur les registres papier ;
- 3 contributions ont été portés sur le registre numérique ;
- 1 courrier a été adressé à l'attention du commissaire enquêteur ;

Les contributions du public ont été majoritairement favorables au projet. Seule, une contribution conteste la mise à jour du plan d'alignement de la rue Mestre Verdié. Une personne a souhaité un complément d'information. Le détail des contributions fait l'objet du paragraphe 3 ci-après. Aucun élément n'est venu perturber le climat de l'enquête.

## 2.8 Clôture de l'enquête

Les registres mis en place à la Cité Municipale de Bordeaux ainsi que dans les 5 mairies de quartier ont été arrêtés et clos par mes soins en fin d'enquête puis remis au maître d'ouvrage avec le présent rapport d'enquête.

## 3 ANALYSE DES OBSERVATIONS.

### 3.1 Registre Bordeaux maritime (1) :

- 26/09/23 – Visite de [REDACTED] propriétaire de la parcelle SM45 rue Etienne Duperat et Chemin Lafitte. Est venue se renseigner sur le projet de mise à jour des plans d'alignement, et constate que le tracé a été mis à jour et correspond aux limites de parcelles.

**Commentaire du commissaire enquêteur :** [REDACTED] a été satisfaite des explications qui lui ont été données.

### 3.2 Registre Bastide (7) :

- 06/10/23 - Visite de [REDACTED] riverain de la rue Baudry Lacantinerie. Est venu se renseigner sur le projet de mise à jour des plans d'alignement, et a constaté que le tracé futur est cohérent avec sa limite de parcelle.
- 06/20/23 – Visite de [REDACTED] riverains de la rue Nuyens. Sont venus se renseigner sur le projet de mise à jour des plans d'alignement.
- 06/10/23 – Visite de [REDACTED] (parcelle AK100) et [REDACTED] (parcelle AK102) riveraines de la rue Baudry Lacantinerie. Sont venues se renseigner sur le projet de mise à jour des plans d'alignement.

**Commentaire du commissaire enquêteur :** Les personnes sont venues se renseigner sur le projet et ont été rassurées et satisfaites des explications fournies par le commissaire enquêteur.

### 3.3 Registre Bordeaux Sud (6) :

- 26/09/23 – Visite de [REDACTED] demeurant 3 rue Brulatour est venu se renseigner sur le projet de mise à jour des plans d'alignement de la rue Brascassat.
- 26/09/23 – Visite de [REDACTED] pour le compte de [REDACTED] propriétaire riverain de la rue Brascassat. Elle est venue se renseigner sur le projet de mise à jour.
- 26/09/23 – Visite de [REDACTED] propriétaire de la parcelle EA 112 située rue de Ségur. Est venue se renseigner sur le projet de mise à jour, et a constaté que l'état futur d'alignement correspond à l'état actuel de la limite entre sa parcelle et l'espace public.
- 26/09/23 – Visite de [REDACTED] propriétaire de la parcelle AK123 rue Baudry Lacantinerie. Est venu se renseigner sur le projet de mise à jour du plan d'alignement.

- 26/09/23 – Visite de [REDACTED] propriétaire de la parcelle BY 343 de la rue Léon Jouhaux. Il est venu se renseigner sur le projet de mise à jour du plan d’alignement, et a constaté aucun changement entre sa parcelle et la parcelle BY 344 appartenant à Bordeaux Métropole. Il informe le commissaire enquêteur qu’il n’a pas reçu de courrier.
- 26/09/23 – Visite de [REDACTED] propriétaire de la parcelle EU 76 située rue de Ségur. Est venue se renseigner sur la mise à jour du plan d’alignement car elle était inquiète sur les termes du courrier reçu et de sa conversation téléphonique avec Bordeaux Métropole. [REDACTED] a été rassurée, et a constaté que la limite était conforme avec sa parcelle. [REDACTED] est venue se renseigner également pour une voisine (parcelle EU 77).

**Commentaire du commissaire enquêteur :** les personnes sont venues se renseigner sur le détail du projet et ont été rassurées et satisfaites des explications fournies.

Concernant la remarque de [REDACTED], il est logique qu’il n’ait pas reçu de courrier car il n’est pas strictement riverain du domaine public, mais en 2<sup>ème</sup> ligne.

### 3.4 Registre Nansouty (5) :

**Commentaire du commissaire enquêteur :** Aucune contribution n’a été portée sur le registre de la mairie de quartier Nansouty-St Genès.

### 3.5 Registre Saint Augustin (4) :

- 06/10/23 – Visite de [REDACTED] propriétaire de la parcelle IN 113. Est venue se renseigner sur le projet de mise à jour des plans d’alignement, et a constaté que le tracé futur correspond à la limite de parcelle. [REDACTED] souhaite savoir si cette modification lui sera notifiée.
- 06/10/23 – Visite de [REDACTED] propriétaire de la parcelle IK 9 au n° 3 de la rue Catherine et William Booth. Est venue se renseigner sur le projet de mise à jour des plans d’alignement. Elle constate que le futur tracé est inchangé et correspond à la limite de sa parcelle. Elle est très surprise de ne pas avoir reçu de courrier car elle est riveraine.

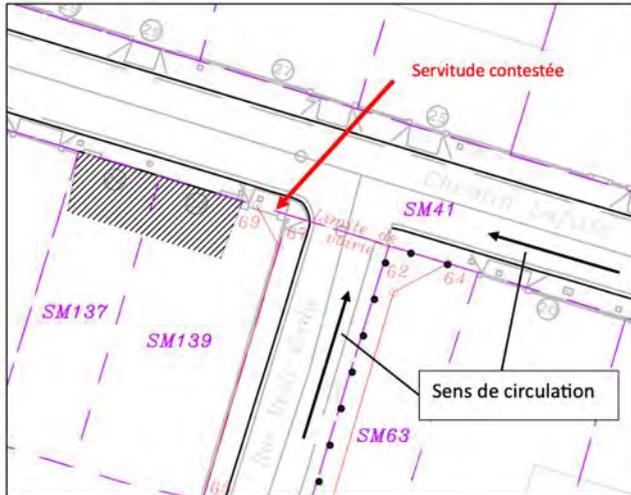
**Commentaire du commissaire enquêteur :** [REDACTED] sont venues se renseigner sur le projet et ont été rassurées et satisfaites des explications fournies.

Précision apportée par M. Gailh de Bordeaux Métropole à la question de [REDACTED] :

*Bordeaux Métropole procède à l’information de l’ensemble des riverains concernés à l’issue de la procédure, en leur envoyant par simple courrier une copie de l’arrêté concernant leur rue. [REDACTED] sera donc bien informée par courrier si elle fait partie des propriétaires concernés par les évolutions.*

- 06/10/23 - Visite de [REDACTED] propriétaire de la parcelle SM 139 située rue Mestre Verdié et angle Chemin Lafitte (quartier Bordeaux Maritime). [REDACTED] conteste la servitude à l’angle de la parcelle. Il a rencontré préalablement le responsable technique de la mairie de quartier de Bordeaux Maritime qui devait faire remonter cette demande auprès de Bordeaux Métropole. Il semble que cette servitude soit inutile car la rue Mestre Verdié et le Chemin Lafitte sont en sens unique, et seul une visibilité sur la droite est justifiée.

**Commentaire du commissaire enquêteur :** Réponse apportée par M. Gailh de Bordeaux Métropole à la question de [REDACTED] :



Nos services ont en effet échangé sur le sujet avec la Mairie de quartier en février 2023, qui nous avait signalé un prochain changement des sens de circulation rendant moins pertinent à court terme le maintien de ce pan coupé frappant la parcelle cadastrée SM139.

Cependant, les sens de circulation peuvent rapidement évoluer, sous l'effet d'un arrêté de police de la circulation, alors qu'une évolution d'un plan d'alignement est un processus lourd et de long terme. Aussi, après instruction technique et réflexions, il a été décidé de maintenir ce pan coupé afin de

garantir une bonne visibilité au niveau du carrefour quels que soient les changements qui pourraient survenir à l'avenir sur les sens de circulation dans la rue Meste Verdié et le chemin Lafitte.

Il est prévu de contacter ce riverain individuellement afin de lui exposer la situation.

### 3.6 Registre cité municipale :

- 27/09/23 – Contribution de M. Debelleix Gilles : Vérification de l'alignement pour le compte du CHU de Bordeaux.

**Commentaire du commissaire enquêteur :** Le commissaire enquêteur prend note de l'avis favorable.

### 3.7 Registre numérique :

- 09/10/23 – Avis de [REDACTED] : Validé pour la rue Jean-Pierre Marie Bouron
- 07/10/23 – Avis de OliveretCie : Tout à fait d'accord pour mettre à jour ces plans d'alignement qui datent de 1923 et ne sont plus en adéquation avec ce qui existe déjà.
- 05/10/23 – Avis de [REDACTED] : Nous sommes ravis de cette campagne de mise à jour des plans d'alignement de Bordeaux. Et nous approuvons totalement les projections proposées notamment celle de la rue Pierre Curie.

**Commentaire du commissaire enquêteur :** Le commissaire enquêteur prend note des 3 avis favorables déposés sur le registre électronique.

### 3.8 Courrier :

- Courrier de [REDACTED] propriétaire d'un immeuble situé 90 rue de Ségur (parcelle EA 110) envoyé au commissaire enquêteur le 03/10/23. [REDACTED] fait part de sa satisfaction sur le plan d'alignement futur et donne un avis favorable. Le courrier fait partie de l'annexe

**Commentaire du commissaire enquêteur :** *Le commissaire enquêteur prend note de l'avis favorable.*

### 3.9 Bilan :

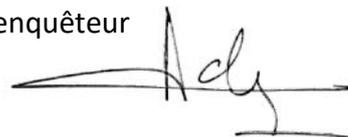
A l'issue de l'enquête publique, le projet de mise à jour des plans d'alignement a recueilli 17 avis favorables et 1 avis défavorable.

Mes conclusions motivées et avis font l'objet de la deuxième partie du document.

Fait à Bordeaux le 09/11/23

Le commissaire enquêteur

Patrice ADER



**Patrice ADER**

**Commissaire enquêteur**

*Membre de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Bordeaux Aquitaine*

Département de la GIRONDE

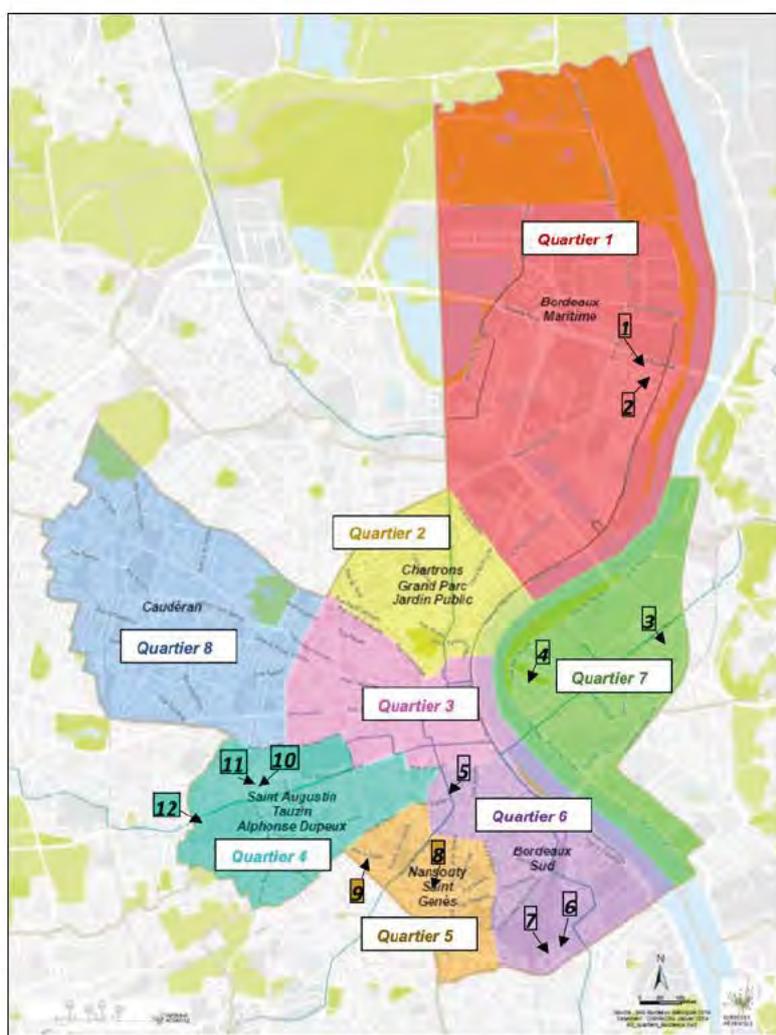
Bordeaux Métropole

## ENQUETE PUBLIQUE

*Du mardi 26 septembre 2023 au mercredi 11 octobre 2023*

**Portant sur :**

**La modification et l'abrogation de plans d'alignement – campagne 2023**



## CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

## RAPPEL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique qui a eu lieu du mardi 26 septembre 2023 au jeudi 11 octobre 2023 inclus visait à assurer l'information et la participation du public et recueillir, sur la base de pièces techniques, ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions sur :

- La modification et l'abrogation de plans d'alignement « campagne 2023 » sur le territoire de la commune de Bordeaux.

Pour rappel, les plans d'alignement actuellement en vigueur ont pour objet essentiel d'indiquer la limite du domaine public routier communal. Ils instituent des servitudes d'utilité publique qui contraignent l'utilisation des sols et imposent, notamment aux propriétaires, une servitude de recul sur les parcelles concernées et l'interdiction de tout travail confortatif sur les bâtiments frappés par la servitude d'alignement.

Les plans d'alignement faisant l'objet de la présente enquête concernent 12 rues situées dans différents quartiers de Bordeaux : Rue Etienne Duperat / Rue Mestre Verdié / Rue Baudry Lacantinerie / Rue Nuyens / Impasse Moulinié / Rue Léon Jouhau / Rue Brascassat / Rue Pierre Curie / Rue de Ségur / Rue Jean-Pierre Marie Bouron / Rue Georges Juzan / Rue Catherine et William Booth.

Un arrêté n° 23METPP00835 du 16 août 2023 de Bordeaux Métropole a prescrit une enquête publique préalable à la modification et l'abrogation de plans d'alignement « campagne 2023 » sur le territoire de la commune de Bordeaux.

Le dossier complet a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'accueil des mairies de quartiers aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, ainsi que dans les locaux de la Cité municipale où le public pouvait également le consulter.

Les personnes concernées ont été destinataires d'un courrier postal daté du 05 septembre 2023, adressé par la Métropole.

La publicité réglementaire prévue par l'arrêté : annonces dans les journaux, affichage en mairie et sur les sites du projet a été réalisée.

Le public a pu consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture des mairies de quartiers et de la Cité Municipale, où les adresser par courrier au commissaire enquêteur. Un registre numérique a été mis en place par le pétitionnaire afin de recueillir les observations du public ne pouvant se rendre physiquement dans les locaux des mairies de quartier.

Les dates et horaires des permanences ont été scrupuleusement respectés.

L'ensemble de la procédure prévue dans l'arrêté prescrivant l'enquête publique et dans les textes réglementaires a été respecté et aucun incident n'est à signaler.

## SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES PENDANT L'ENQUETE

Malgré une importante information du public, la participation du public a été modérée. Aucun incident n'a perturbé la bonne tenue des permanences.

- 14 observations ont été portés sur les registres papier ;
- 3 contributions ont été portés sur le registre numérique ;
- 1 courrier a été adressé à l'attention du commissaire enquêteur ;

Les contributions du public ont été majoritairement favorables au projet.

Seule, une contribution conteste la mise à jour du plan d'alignement de la rue Mestre Verdié.  
**Bordeaux Métropole s'est engagé à rencontrer ce riverain afin de lui exposer la situation.**

Une personne a souhaité un complément d'information.

## BILAN DU PROJET

J'estime que l'information concernant l'enquête publique, a été bien conduite, conformément aux textes en vigueur, et elle a permis au public et à tous les acteurs de pouvoir prendre connaissance du dossier et de s'exprimer largement. Le public a pu accéder aisément aux documents pendant toute la durée de l'enquête.

Aucun incident n'est venu perturber le bon déroulement de l'enquête publique, les permanences se sont déroulées dans un climat serein.

Le dossier présenté à l'enquête (notice explicative et plans) s'est avéré complet et suffisamment illustré pour permettre une bonne visibilité des enjeux et pour faciliter le repérage et la localisation de la situation actuelle en comparaison du plan d'alignement projeté.

Les questions posées par les riverains ont reçu une réponse du pétitionnaire.

La participation du public s'est essentiellement concrétisée en présentiel : 14 visites et observations formées sur les registres papier et lors des permanences du commissaire enquêteur et 3 avis déposés sur le registre dématérialisé. Un courrier a été transmis à l'attention du commissaire enquêteur.

Cette enquête n'a donné lieu à aucun incident et le projet a suscité l'intérêt de 19 personnes qui ont exprimé leur approbation au projet d'alignement futur en manifestant leur soulagement de constater que les servitudes d'alignement pesant sur leurs propriétés bâties sont levées dans le projet.

La majorité des avis favorables a insisté sur la pertinence de ne pas conserver les alignements actuels considérant que certains des plans d'alignement existant sur la commune de Bordeaux ont été institués voici plusieurs dizaines d'années et qu'il paraissait logique de les mettre en cohérence avec l'évolution des pratiques urbaines ou au regard des travaux entrepris depuis.

Seul inconvénient, des remarques ont été formulées sur la difficulté sur certains plans à avoir une bonne visibilité du tracé actuel ou futur (en particulier différenciation peu probante entre le tracé de l'alignement et le tracé des voiries ou parcelle cadastrale ; **Et qu'il conviendrait d'y remédier.**

## CONCLUSION ET AVIS

Certains des plans d'alignement existant sur la commune de Bordeaux ont été institués voici plusieurs dizaines d'années. Une partie d'entre eux prévoyaient des élargissements de voie, ne correspondent plus aux orientations actuelles de la Métropole et de ses partenaires en matière de voirie et, plus largement, d'aménagement urbain.

Nous pouvons conclure que la mise à jour des plans d'alignement - campagne 2023 - offre l'avantage, pour l'essentiel, de réduire leur emprise, de les caler aux limites cadastrales en les adaptant ainsi aux besoins actuels, permettant ainsi de lever des contraintes pesant sur les propriétés privées riveraines qui se trouvaient frappées de servitude d'alignement.

Aussi, compte tenu de ces éléments, considérant que les orientations de la Collectivité en matière d'aménagement et d'élargissement de voies ont évolué depuis l'institution de ces plans d'alignement et que certains d'entre eux sont devenus obsolètes ; considérant que les plans d'alignement ne correspondant plus aux intentions de la Collectivité et qu'ils doivent être mis à jour ; considérant que certains restent nécessaires ;

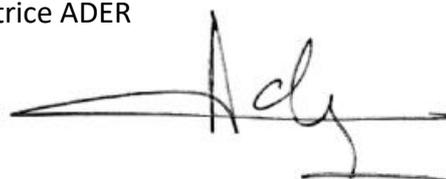
J'émet un **avis favorable au projet de mise à jour des plans d'alignement proposés** pour les rues suivantes :

- Rue Etienne Duperat ;
- Rue Meste Verdie ;
- Rue Baudry Lacantinerie ;
- Rue Nuyens ;
- Impasse Moulinié ;
- Rue Léon Jouhaux ;
- Rue Brascassat ;
- Rue Pierre Curie ;
- Rue de Ségur ;
- Rue Jean-Pierre Marie Bouron ;
- Rue Georges Juzan ;
- Rue Catherine et William Booth.

Fait à Bordeaux le 09 novembre 2023

Le commissaire – enquêteur

Patrice ADER



## ANNEXES

- 1 – Arrêté prescrivant l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur (page 27 à 30) ;
- 2 – Publications dans la presse (page 31 à 32) ;
- 3 – Avis d'enquête publique (page 33) ;
- 4 – Courrier à l'attention du commissaire enquêteur (page 34).

## 1 – Arrêté prescrivant l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur :



Rendu exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT N°23METPP00835 du 07 Août 2023  
ARRETE APPROBATION PROJET ET OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE (HORS PLU)

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le
17 AOUT 2023	17 AOUT 2023

Direction générale des territoires  
Pôle territorial de Bordeaux  
Direction du développement et de l'aménagement  
Service foncier

### ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

**OBJET :** Bordeaux – Modification et abrogation de plans d'alignement –  
« Campagne » de mise à jour 2023 – Décision de faire – Ouverture de  
l'enquête publique

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles  
L. 5217-2 et L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment son article L.112-1 et ses  
articles R.141-1 et suivants ;

**Vu** le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment  
ses articles L. 134-1 et L.134-2 et R.134-3 et suivants, ainsi que ses  
articles R.134-17 à 21 ;

**Vu** la délibération n° 2023-2 du 27 janvier 2023 par laquelle le Conseil de  
Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir  
certains actes, notamment le point n°15) de son annexe relative à  
l'élaboration, la modification et l'abrogation des plans d'alignement ;

**Vu** l'arrêté métropolitain n° 23METPP00708 du 27 juin 2023 par lequel  
Mme Karine Gessner, adjointe au directeur général des territoires en  
charge du Pôle territorial de Bordeaux, a reçu délégation de Monsieur le  
Président de Bordeaux Métropole pour signer tous documents se  
rapportant à ce champ de compétences ci-dessus ;

**Considérant** que des plans d'alignement, visant à délimiter les emprises  
du domaine public routier, ont été établis sur la majeure partie des rues de  
Bordeaux ; que certains de ces plans d'alignement prévoient l'intégration  
future au domaine public routier d'emprises appartenant à des propriétés  
privées, lesquelles sont alors frappées d'une servitude d'alignement ;

**Considérant** que les orientations de la Collectivité en matière d'aménagement et d'élargissement de voies ont évolué depuis l'institution de ces plans d'alignement ; que certains d'entre eux sont devenus obsolètes;

**Considérant** que les plans d'alignement ne correspondant plus aux intentions de la Collectivité doivent être mis à jour ;

**Considérant** que l'institution, la modification ou l'abrogation de plans d'alignements approuvés est subordonnée à la réalisation d'une enquête publique préalable ;

**Le Président de Bordeaux Métropole**

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est décidé de procéder à la mise à jour des plans d'alignement sur les rues suivantes, situées à Bordeaux :

- Rue Etienne Duperat
- Rue Meste Verdié
- Rue Baudry Lacantinerie
- Rue Nuyens
- Impasse Moulinié
- Rue Léon Jouhaux
- Rue Brascassat
- Rue Pierre Curie
- Rue de Ségur
- Rue Jean Pierre Marie Bouron
- Rue Georges Juzan
- Rue Catherine et William Booth.

**Article 2 :** Il sera procédé à une enquête publique du 26 septembre au 11 octobre 2023, soit pendant une durée de 16 jours, sur le projet suivant :

**Mise à jour de plans d'alignement sur la commune de Bordeaux  
– « Campagne » 2023**

Cette enquête concernera les rues visées à l'article 1.

**Article 3 :** M. Patrice Ader est nommé Commissaire enquêteur.

**Article 4 :** Un dossier d'enquête papier permettant aux habitants de prendre connaissance du projet, accompagné d'un registre papier mis à disposition du public aux fins de faire part de leurs contributions et observations, sera déposé pendant la durée de l'enquête et aux jours et ouverture des services municipaux, aux lieux suivants, situés à **Bordeaux** :

- Cité municipale - 4, rue Claude Bonnier

## Arrêté prescrivant l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur (suite) :

N°23METPP00835 du 07 Août 2023

- Mairie de quartier 1 / Bordeaux Maritime, 196 rue Achard
- Mairie de quartier 4 / Saint Augustin, Tauzin, Alphonse Dupeux, Place de l'église Saint Augustin
- Mairie de quartier 5 / Nansouty-Saint Genès, 250 rue Malbec
- Mairie de quartier 6 / Bordeaux sud, 6 cours de la Marne
- Mairie de quartier 7 / Bastide, 38 rue de Nuits.

Le dossier d'enquête sera également accessible par voie électronique sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront, pendant toute la durée de l'enquête,

- y consulter le dossier d'enquête, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à [sfptbx@bordeaux-metropole.fr](mailto:sfptbx@bordeaux-metropole.fr) ou par voie postale à Bordeaux Métropole, Pôle territorial de Bordeaux (service foncier), Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex ;
- déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à la présente enquête sur ce site internet.

L'ensemble des registres sera clos le 11 octobre 2023 à 17h.

**Article 5 :** Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole – M. Patrice Ader, Commissaire enquêteur – **Pôle territorial de Bordeaux** – Service foncier – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.

**Article 6 :** Avant l'ouverture de l'enquête, avis de ces dépôts et des modalités d'organisation de l'enquête sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse (Sud-Ouest et Les Échos Judiciaires).

Les propriétaires des parcelles concernées par les modifications projetées seront également informés individuellement par courrier avec accusé de réception de la date d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

**Article 7 :** Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public sur le projet précité :

- en mairie de quartier Bordeaux Sud, le mardi 26 septembre 2023 de 9h à 12h,
- en mairie de quartier Bordeaux Maritime, le mardi 26 septembre 2023 de 14h à 17h,
- en mairie de quartier Bastide, le vendredi 6 octobre de 9h à 12h,
- en mairie de quartier Saint Augustin, le vendredi 6 octobre de 14h à 17h.

**Article 8 :** Le Commissaire enquêteur mentionnera et certifiera, sur l'un des registres papier évoqués à l'article 4, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui

3

Arrêté prescrivant l'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur (suite) :

N°23METPP00835 du 07 Août 2023

lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête selon les modalités prévues à l'article 5. Il visera en outre les pièces du dossier d'enquête.  
Le Commissaire enquêteur remettra le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées dans un délai de 1 mois à compter du 12 octobre 2023, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

**Article 9** : À l'issue de la remise du rapport d'enquête et des conclusions, Bordeaux Métropole statuera par arrêté sur la suite à donner.

**Article 10 : Publicité** : Le présent acte sera mis en ligne sous forme électronique sur le site internet de Bordeaux Métropole.

**Article 11 : Exécution** : Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le maire de Bordeaux et à M. le Commissaire enquêteur.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le **16 AOUT 2023**

  
Karine Gessner  
Adjointe au Directeur général des territoires  
Responsable du pôle territorial de Bordeaux

2 – 1<sup>ère</sup> Parution dans la presse :



**Sud Ouest**  
**immobilier**

Les meilleures offres de location  
**chaque mardi**  
dans votre journal  
et sur [www.sudouest-immo.com](http://www.sudouest-immo.com)

En partenariat avec  
**bien'ici**

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être : L.153-60 du Code de l'urbanisme.

**BORDEAUX**  
**MÉTROPOLE**

Commune de Bordeaux

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRESCRITE  
SUR LE PROJET SUIVANT**

**Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux  
« Campagne 2023 » concernant les rues suivantes :**  
**Étienne-Duperat, Meste-Verdie, Baudry-Lacantinerie,  
Nuyens, Léon-Jouhaux, Brascassat, Pierre-Curie, de Ségur,  
Jean-Pierre-Marie-Bouron, Georges-Juzan, Catherine-et-  
William-Booth, ainsi que l'impasse Moulinié**

Elle se déroulera du 26 septembre au 11 octobre 2023 inclus.  
Le dossier accompagné d'un registre sera déposé pendant cette période de 16 jours consécutifs :  
- à la Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux,  
- à la mairie de quartier 1 Bordeaux Maritime, 196, rue Achard, 33300 Bordeaux,  
- à la mairie de quartier 4 Saint-Augustin, Tauzin, Alphonse Dupaux, place de l'église, Saint-Augustin, 33000 Bordeaux,  
- à la mairie de quartier 6 Nansouty Saint-Genès, 250, rue Malbec, 33800 Bordeaux,  
- à la mairie de quartier 6 Bordeaux sud, 6, cours de la Marne, 33000 Bordeaux,  
- à la mairie de quartier 7 Bastide, 8, rue de Nuits, 33100 Bordeaux,  
aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) jusqu'au 11 octobre à 17 heures.  
M. Patrice ADER, commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet :  
- à la mairie de quartier Bordeaux Sud, le mardi 26 septembre 2023 de 9 h à 12 heures,  
- à la mairie de quartier Bordeaux Maritime, le mardi 26 septembre 2023 de 14 h à 17 heures,  
- à la mairie de quartier Bastide, le vendredi 6 octobre de 9 h à 12 heures,  
- à la mairie de quartier Saint-Augustin, le vendredi 6 octobre de 14 h à 17 heures.  
Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX MÉTROPOLE, M. ADER, commissaire enquêteur, Pôle territorial de Bordeaux (service foncier), esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex.



**Sud Ouest légales**

**Publiez  
votre  
annonce  
légale**

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

**SUD OUEST**

**BORDEAUX**  
**MÉTROPOLE**

**COMMUNE DE BORDEAUX**

**AVIS D'ENQUÊTE**

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux  
« Campagne 2023 »**

Concernant les rues suivantes :

Etienne Duperat, Meste Verdier, Baudry Lacantinerie, Nuyens, Léon Jouhaux, Brascassat, Pierre Curie, de Ségur, Jean Pierre Marie Bouron, Georges Juzan, Catherine et William Booth ainsi que l'impasse Moulinié.

Elle se déroulera du 26 septembre au 11 octobre 2023 inclus  
Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant cette période de 16 jours consécutifs :  
- à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux  
- à la Mairie de quartier 1 Bordeaux Maritime - 196 rue Achard, 33300 Bordeaux  
- à la Mairie de quartier 4 Saint Augustin, Tauzin, Alphonse Dupaux - place de l'Eglise Saint Augustin, 33000 Bordeaux  
- à la Mairie de quartier 6 Nansouty Saint Genes - 250 rue Malbec, 33800 Bordeaux  
- à la Mairie de quartier 6 Bordeaux sud - 6 cours de la Marne, 33000 Bordeaux  
- à la Mairie de quartier 7 Bastide - 8 rue de Nuits, 33100 Bordeaux  
aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) jusqu'au 11 octobre à 17h.  
M. Patrice Ader, commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet :  
- à la mairie de quartier Bordeaux Sud, le mardi 26 septembre 2023 de 9h à 12h,  
- à la mairie de quartier Bordeaux Maritime, le mardi 26 septembre 2023 de 14h à 17h,  
- à la mairie de quartier Bastide, le vendredi 6 octobre de 9h à 12h,  
- à la mairie de quartier Saint Augustin, le vendredi 6 octobre de 14h à 17h.  
Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX MÉTROPOLE - M. Ader, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (service foncier) - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

L23EJ37702

Jeudi 28 septembre 2023 **SUD OUEST**
**ANNON**



**Commune de Bordeaux**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRESCRITE SUR LE PROJET SUIVANT

**Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux « Campagne 2023 » concernant les rues suivantes : Étienne-Duperat, Meste-Verdie, Baudry-Lacantinerie, Nuyens, Léon-Jouhaux, Brascassat, Pierre-Curie, de Ségur, Jean-Pierre-Marie-Bouron, Georges-Juzan, Catherine-et-William-Booth, ainsi que l'impasse Moulinié**

Elle se déroulera du 26 septembre au 11 octobre 2023 inclus.

Le dossier accompagné d'un registre sera déposé pendant cette période de 16 jours consécutifs :

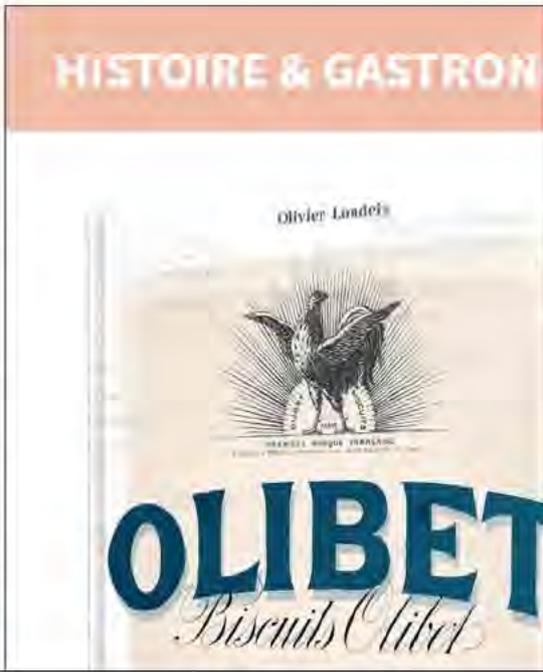
- à la Cité municipale, 4, rue Claude-Bonmer à Bordeaux,
- à la mairie de quartier 1 Bordeaux Maritime, 196, rue Achard, 33300 Bordeaux,
- à la mairie de quartier 4 Saint-Augustin, Tauzin, Alphonse-Dupeux, place de l'église, Saint-Augustin, 33000 Bordeaux,
- à la mairie de quartier 6 Nansouty Saint-Genès, 250, rue Malbec, 33800 Bordeaux,
- à la mairie de quartier 6 Bordeaux sud, 6, cours de la Marne, 33000 Bordeaux,
- à la mairie de quartier 7 Bastide, 8, rue de Nuits, 33100 Bordeaux,

aux jours habituels d'ouverture des services municipaux ainsi que sur le site Internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) jusqu'au 11 octobre à 17 heures.

M. Patrice ADER, commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet :

- à la mairie de quartier Bordeaux Sud, le mardi 26 septembre 2023 de 9 h à 12 heures,
- à la mairie de quartier Bordeaux Maritime, le mardi 26 septembre 2023 de 14 h à 17 heures,
- à la mairie de quartier Bastide, le vendredi 6 octobre de 9 h à 12 heures,
- à la mairie de quartier Saint-Augustin, le vendredi 6 octobre de 14 h à 17 heures.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX METROPOLE - M. ADER, commissaire enquêteur, Pôle territorial de Bordeaux (service foncier), esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex.



**Annonces légales**



**COMMUNE DE BORDEAUX**

### AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux «Campagne 2023»**

Concernant les rues suivantes :

Etienne Duperat, Meste Verdie, Baudry Lacantinerie, Nuyens, Léon Jouhaux, Brascassat, Pierre Curie, de Ségur, Jean Pierre Marie Bouron, Georges Juzan, Catherine et William Booth ainsi que l'impasse Moulinié.

**Elle se déroulera du 26 septembre au 11 octobre 2023 inclus**

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant cette période de 16 jours consécutifs :

- à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la Mairie de quartier 1 Bordeaux Maritime - 196 rue Achard, 33300 Bordeaux
- à la Mairie de quartier 4 Saint Augustin, Tauzin, Alphonse Dupeux - place de l'Eglise Saint Augustin, 33000 Bordeaux
- à la Mairie de quartier 6 Nansouty Saint Genès - 250 rue Malbec, 33800 Bordeaux

- à la Mairie de quartier 6 Bordeaux sud - 6 cours de la Marne, 33000 Bordeaux
- à la Mairie de quartier 7 Bastide - 8 rue de Nuits, 33100 Bordeaux

aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) jusqu'au 11 octobre à 17h.

M. Patrice Ader, commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet :

- à la mairie de quartier Bordeaux Sud, le mardi 26 septembre 2023 de 9h à 12h,
- à la mairie de quartier Bordeaux Maritime, le mardi 26 septembre 2023 de 14h à 17h,
- à la mairie de quartier Bastide, le vendredi 6 octobre de 9h à 12h,
- à la mairie de quartier Saint Augustin, le vendredi 6 octobre de 14h à 17h.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX METROPOLE - M. Ader, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (service foncier) - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

L23EJ37703



**COMMUNE DE BORDEAUX**

**AVIS D'ENQUÊTE**

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux  
« Campagne 2023 »**

**Concernant les rues suivantes :**

Etienne Dupérat, Meste Verdié, Baudry Lacantinerie, Nuyens, Léon Jouhaux, Brascassat, Pierre Curie, de Ségur, Jean-Pierre Marie Bouron, Georges Juzan, Catherine et William Booth ainsi que l'impasse Moulinié.

**Elle se déroulera du 26 septembre au 11 octobre 2023 inclus**

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 16 jours consécutifs :

- à la **Cité municipale** – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la **Mairie de quartier 1** Bordeaux Maritime – 196 rue Achard, 33300 Bordeaux
- à la **Mairie de quartier 4** Saint Augustin, Tauzin, Alphonse Dupeux – place de l'Eglise Saint Augustin, 33000 Bordeaux
- à la **Mairie de quartier 5** Nansouty Saint Genès – 250 rue Malbec, 33800 Bordeaux
- à la **Mairie de quartier 6** Bordeaux sud – 6 cours de la Marne, 33000 Bordeaux
- à la **Mairie de quartier 7** Bastide – 38 rue de Nuits, 33100 Bordeaux

aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, ainsi que sur le **site internet** : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) jusqu'au 11 octobre à 17h.

M. Patrice Ader, commissaire enquêteur, tiendra **permanence** pour recevoir et consigner les observations du public relatives au projet :

- à la mairie de quartier Bordeaux Sud, le mardi 26 septembre 2023 de 9h à 12h,
- à la mairie de quartier Bordeaux Maritime, le mardi 26 septembre 2023 de 14h à 17h,
- à la mairie de quartier Bastide, le vendredi 6 octobre de 9h à 12h,
- à la mairie de quartier Saint Augustin, le vendredi 6 octobre de 14h à 17h.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie **postale** au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

BORDEAUX METROPOLE  
M. Ader, commissaire enquêteur  
**Pôle territorial de Bordeaux** (service foncier)  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux cedex.

Porto Vecchio le 3.10.2023

Objet:  
enquête publique concernant  
la mise à jour des plans d'alignement  
pour la rue de Segur.  
LRAR n°: 2C14413558997  
en date du 4 septembre 2023  
reçue le 12 septembre suivant.  
Réf. n°: immeuble 90 rue de Segur  
à Bordeaux parcelle cadastrée E-A 110

Monsieur le commissaire enquêteur,

Concernant l'enquête citée dans l'objet, ne disposant pas d'internet, de box et d'imprimante, je m'adresse directement à vous par lettre recommandée avec AR pour formuler mon avis.

Co. propriétaire de la parcelle E-A 110, j'ai pris connaissance des modifications proposées pour la rue de Segur, et plus particulièrement du côté pair de la rue du n°: 84 à 94. Cette proposition, pour ce qui me concerne, abolissant la servitude d'alignement, ne peut que me satisfaire. En conséquence, j'émissionne un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

